

Extrait du rapport sur l'administration des forêts domaniales du canton de Zurich

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **16 (1865)**

Heft 9

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

publié par la société des forestiers suisses

rédigé par El. Lanloit et J. Kopp

N° 9.

1865.

Le Journal suisse d'économie forestière paraît tous les mois, en français, chez F. MAROLF, imprimeur à Neuchâtel; chaque numéro aura 1 à 1 ½ feuille d'impression; le volume d'une année est de 15 feuilles. — Prix d'abonnement: fr. 2»50 par an, franc de port pour toute la Suisse. On peut s'abonner aux bureaux de poste.

EXTRAIT

DU

RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION DES FORÊTS DOMANIALES DU CANTON DE ZURICH
durant l'exercice 1863-1864

I. AIRE FORESTIÈRE.

Etendue des forêts domaniales au commencement de l'exercice : 5,003 arpents.

Modifications survenues dans le cours de l'année :

	AUGMENTATION.		DIMINUTION.	
	Arpents.	Francs.	Arp.	Francs.
Sécularisation des forêts du couvent de Rheinau.	466.3	400,000		
Vente des forêts domaniales de Lauffen			31.1	36,520
<i>A transporter,</i>	466.3	400,000	31.1	36,520

	AUGMENTATION.		DIMINUTION.	
	Arpents.	Francs.	Arp.	Francs.
<i>Transport</i> ,	466.3	400,000	31.1	36,520
Acquisition sur le Herrliberg	61.2	21,717		
Suite de la liquidation du Hard près Embrach			11.3	31,850
Acquisition d'une parcelle de la corporation de Winzler près de Rheinau	5.8	2,000		
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	533.3	423,717	42.4	68,370

Augmentation : 491 arpents, coûtant fr. 355,347.

Etendue des forêts domaniales à la fin de l'exercice, 5,494 arpents.

De cette surface, 5249.8 sont actuellement peuplés en forêt.

116.5 sont encore à l'état de champs, prés ou jachères.

127.6 ne sont pas cultivables.

Les forêts vendues à Lauffen consistaient en trois parcelles détachées et occasionnaient, vu leur isolement des autres forêts domaniales, des frais d'administration hors de proportion avec leur étendue. Le prix qu'on en a obtenu peut être considéré comme très élevé, d'autant plus que les rapports des peuplements sont anormaux et le matériel sur pied assez faible.

La liquidation du Hard a suivi sa marche régulière; le produit indiqué comprend la moitié de la valeur du bois exploité sur l'étendue aliénée. Le prix moyen du sol nu est de fr. 1,675 par arpent; il est un peu plus élevé que l'an dernier, mais beaucoup plus bas que les années précédentes.

Les terrains acquis au Rütihof ont arrondi d'une manière très avantageuse les forêts domaniales de Herrliberg, l'arpent ne revient ici qu'à fr. 355 en moyenne, il est vrai que le bois y est rare. L'acquisition d'une parcelle de forêt de la corporation de Winzler a été faite dans le but de faciliter la séparation de l'état d'avec les autres membres de cette corporation, ensorte que tout le terrain rentre dans le domaine de l'état.

II. PRODUITS MATÉRIELS ET PÉCUNIAIRES.

	Arpents.	Toises.	Fagots.	Francs.
Le plan d'exploitation pour 1863-1864 portait	50.1	4,606	110,750	150,757
L'exploitation réelle s'est étendue sur	55.1			
et a produit		4,796	128,917	185,323
Anticipation apparente.	05.0	190	18,167	34,566
dont il faut déduire les exploitations dans la forêt de la corporation de Winzler, non prévue dans le budget.	06.0	31	5,060	1,798
Anticipation réelle sur le plan d'exploitation	01.0	159	13,107	32,760
dont.	0.2	79	1,313	7,003
résultent de la liquidation de la forêt du Hard, ensorte que l'anticipation dans les forêts régulièrement aménagées se trouve réduite à	1.2	80	11,794	25,765

ce qui fait pour le produit matériel le 2 1/2 % et pour le rendement pécuniaire le 17 %, tandis que l'étendue exploitée reste d'à peu près 2 % au-dessous de l'étendue projetée. La possibilité fixée par les plans d'aménagement n'a pas été dépassée.

La forte déviation du plan d'exploitation, qui peut être signalée dans la portion de forêt du Hard encore en liquidation, provient en partie du matériel considérable produit sur le terrain à défricher, matériel bien supérieur à l'estimation, en partie aussi des prix de vente, qui ont été très favorables.

Dans les forêts régulièrement aménagées, l'anticipation sur le matériel provient de nombreux chablis dépassant les prévisions du plan d'exploitation, et la grande supériorité du produit pécuniaire a sa cause principale dans les prix particulièrement avantageux obtenus cette année, et dans une exploitation très soignée de tous les assortiments de valeur.

Laisant en dehors de compte les forêts grevées de servitudes et la portion du Hard près d'Embrach, qui doit être défrichée, il ne nous reste à considérer que les forêts domaniales libres de toute redevance et aménagées en vue du produit soutenu, savoir, 4,065 ¹/₄ arpents de futaie et 377 ¹/₄ arpents de taillis simples et composés. Sur cette étendue de sol productif ont été exploités les produits suivants :

A. Produits matériels et pécuniaires.

Etendue des coupes.	PRODUITS PRINCIPAUX.			PRODUITS SECONDAIRES.			RENDEMENT.						
	Arpents.	Au total.		Par arpent des coupes.	Par arpent.		0/0 du produit total.	0/0 du produit des coupes.	Au total.		Par arpent.		Par toise.
		Toises.	Toises.		Toises.	Toises.			frances.	fr. c.	fr. c.		
Futaies . . .	36,3	2838.2	0.7	1445.4	0.36	34	51	147,535	36,29	34,44			
Taillis . . .	11.5	250.2	0.66	8.6	0.02	3.3	3.4	7,082	18,77	27,52			
Moyennes.	47.8	3088.4	0.69	1454	0.33	32	47	154,615	34.83	34.03			

B. Proportions des divers assortiments.

	PRODUITS PRINCIPAUX.				PRODUITS SECONDAIRES.							
	Bois de service.		Rameaux.		Bois de service.		Bûches et rameaux.					
	Toises.	0/0	Toises.	0/0	Toises.	0/0	Toises.	0/0				
Futaies	1543	54	976	34	319	12	289	20	834	58	322	22
Taillis	30	12	138	55	82	33	—	—	—	—	9	100
Moyennes	1573	51	1114	36	401	15	289	20	834	57	331	23

SOMME.

	BOIS DE SERVICE.		BOIS D'AFFOUAGE.			
	Toises.	0/0	Bûches et rondins.		Rameaux.	
	Toises.	0/0	Toises.	0/0	Toises.	0/0
Futaies	1832	43	1811	42	641	15
Taillis	30	12	138	34	90	34
Moyennes	1862	41	1949	43	731	16

Dans les produits en bois de service, bûches et rondins, on peut encore distinguer le bois feuillu, 1,060 toises, et le bois résineux: 2,751 toises, 147 toises, soit 14 % du bois feuillu ont été réservées, comme bois de service, et 913, soit 86, % ont été façonnés pour l'affouage; en revanche les résineux ont fourni 1,714,5 toises de bois de service, ce qui fait 62 %, et 1036 toises, soit 38 %, de bûches et rondins.

C. Produits accessoires.

Ces produits consistent en avoine, fourrage, litière et prix de location des fonds de Buchenegg, en tourbe exploitée au Schönenberg, enfin en foin et litière récoltés dans les clairières et près marais; ils ont fourni une somme de fr. 5,288»82, soit de fr. 47»97 par arpent, l'étendue des terrains livrés aux exploitations rurales étant de 110 ¹/₄ arpents. Les frais d'exploitation se sont élevés à fr. 25»30. Le produit de la vente des plants forestiers et la location de deux coupes affectées provisoirement à des cultures agraires ont été attribués au rendement du sol forestier.

D. Frais d'administration, d'exploitation et de travaux d'amélioration.

En comptant à la charge des forêts domaniales la moitié des traitements des employés forestiers cantonaux, la somme totale des dépenses faites durant cet exercice pour les 4,425 ³/₄ arpents de forêts libres de servitudes et régulièrement aménagées, s'élève à fr. 33,225»26, soit à 21 % des produits bruts. Ces dépenses se répartissent comme suit :

	francs.	c.	0/0 des frais.	0/0 des produits bruts.	Par arpent. fr. c.
Administration et police des forêts	15,653	10	47	9.8	3»53
Exploitations	10,759	46	32	6.7	2»45
Travaux d'amélioration.	2,816	70	21	4.3	1»54
	<u>33,225</u>	<u>26</u>			<u>7»50</u>

La façon d'une toise de bois revient en moyenne à fr. 2»34, soit 6,7 % du produit brut.

E. *Produits nets.*

Le produit brut de la partie des forêts domaniales comprise dans ce calcul est de fr. 159,903»80, les dépenses s'élevant à 33,225»2 francs ; ainsi le rendement net reste à fr. 126,678»54, soit par arpent de sol productif à fr. 29»40 et par arpent de l'étendue totale à fr. 28»63.

Il faut ajouter ici quelques observations :

1° La valeur du bois de souches, du bois mort et du menu bos d'expurgade laissé aux ouvriers pour rémunération de leur travail n'est pas comprise dans ces chiffres.

2° La toise est calculée à 75 pieds cubes de masse solide de bois, et les fagots de 2 pieds de longueur sur 1 pied de diamètre sont comptés pour $\frac{1}{2}$ pied cube.

3° Dans les coupes de futaies sont compris 5 arpents, 382 perches carrées d'anciens taillis de 30 à 40 ans en voie de transformation en futaies.

4° Il n'est porté ici en compte que le demi-traitement des employés forestiers, parce que l'autre moitié tombe à la charge des communes et corporations propriétaires de forêts.

5° Les forêts domaniales forment 75 parcelles dispersées sur toute la surface du canton, ce qui nécessite pour leur surveillance 28 gardes-forestiers, et occasionne aux inspecteurs de nombreux voyages, ensorte que les frais d'administration sont beaucoup plus élevés que pour des forêts mieux massées.

6° L'exploitation ne dépasse aucunement le produit soutenu ; il n'y a pas à signaler de circonstance particulière qui ait influé sur le rendement ou sur les frais.

7° Les prix moyens des bois durant cet exercice sont les plus élevés qui aient été obtenus jusqu'ici.

En comparant les dépenses réellement effectuées avec celles portées au budget on reconnaît les différences suivantes :

	Administration.		Exploitations.		Améliorations.	
	Francs.	C.	Francs.	C.	Francs.	C.
Budget.	10,605	»13	14,216	»58	6,324	»19
Comptes	10,803	»30	13,822	»34	7,622	»04
<hr/>						
Dépenses en plus	198	»17			1,297	»85
Dépenses en moins			394	»24		
Différence % ₀	1.9		2.8		20.5	
<hr/>						
	Somme.		Frais divers.		Somme totale.	
	Francs.	C.	Fr.	C.	Francs.	C.
Budget.	31,145	»90	932	»57	32,078	»47
Comptes	32,247	»68	1,689	»73	33,937	»41
<hr/>						
Dépenses en plus	1,101	»78	757	»16	1,858	»94
Différence % ₀	3.5		81.2		5.8	

La différence considérable entre le budget et le compte au chapitre des améliorations, provient des frais d'arpentage pour les forêts du chapitre et le pré marais de Schwamendingen, ainsi que des cultures non prévues par le budget, qui ont été opérées sur les fonds récemment acquis du Rutihof.

Quant aux frais divers, la forte déviation du budget a sa cause dans le rachat d'une servitude qui grevait le Stiftshuben, près Schwamendingen, et dans le subside accordé sur la caisse des forêts pour la construction de la route de Burri à Ohrüti, qui profite à la forêt domaniale du Tössstock.

III. AMÉNAGEMENT.

Dans l'aménagement des forêts domaniales on ne s'est pas écarté des règles admises en principe. Une attention spéciale a été consacrée à la direction des éclaircies et à l'exploitation des assortiments de valeur, ce dont les chiffres indiqués plus haut donnent la meilleure preuve.

Le reboisement des coupes s'opère immédiatement après la vidange des bois, en grande partie donc dès le premier printemps après l'exploitation. Les recrues naturels sont complétés de suite après l'enlèvement des derniers baliveaux et dans toutes les cultures on remplace les plants manquant.

Durant cet exercice on a planté ou semé à demeure ;

	Etendue cultivée.	PLANTS.		LIVRES DE GRAINES.		FRAIS.			
		Résineux.	Feuillus.	Résineux.	Feuillus.	Au total.		par arpent.	
						Fr.	C.	Fr.	C.
Plantations	30 ¹ / ₄	48292	16289			825	» 85	2	» 30
Semis	36			360		538	» 65	1	» 52
Cultures complémentaires et nettoyage de cultures		8795	1050	2		469	» 20		
	66 ¹ / ₄	57087	17339	362		1833	» 70		
Pépinières		271553	30500	108 26		1180	» 05		
						3013	» 75	2	» 31

La vente des plants forestiers a produit, déduction faite des frais d'extraction, fr. 1,784»54, soit fr. 604»54 de plus que n'a coûté l'entretien des pépinières. Si l'on soustrait cet excédent des frais de cultures, ils se trouvent réduits à fr. 18»55 par arpent.

L'étendue considérable des terrains reboisés par semis artificiels ne renferme que 6 ¹/₂ arpents de forêts ; tout le reste, soit 29 ¹/₂ arpents, consistent en anciens champs du Rütihof et du Buchenberg, sur lesquels on a opéré des semis en plein de graines forestières, en grande partie simultanément avec un dernier semis de céréales. De même, il faut observer que 13 ¹/₂ arpents des terrains sur lesquels les plantations ont été opérées, faisaient partie des fonds ruraux récemment acquis. Ainsi l'étendue normale des cultures ne comporte que 23 ¹/₂ arpents.

En général les cultures sont en bon état. Cependant la graine de mélèzes n'a levé que faiblement, et les plantations au Rütihof laissent voir un fort déchet, parce que les plants, extraits à Wädenschwyl, n'ont été mis en terre que quelque temps après, en sorte qu'un grand nombre avaient séché dans l'intervalle.

On a creusé 961 perches de fossés d'assainissement, dont 839 sur les fonds dernièrement acquis. L'établissement de ces fossés et l'entretien des anciens a coûté fr. 450»16.

La longueur des chemins nouvellement établis est de 5,535 pieds; ils ont coûté fr. 5,433»66, dont fr. 1,248 pour une lon-

gueur de 560' à Teufen. L'entretien de tous les chemins a coûté fr. 89»23.

Les frais pour l'entretien des bornes et des digues s'élèvent à fr. 4»38.

IV. PROTECTION DES FORÊTS.

Pendant cet exercice 39 délits ont été dénoncés, dont 31 avec indication des délinquants. De ces délits, 31 consistaient en détournements de bois, de plants, de feuillée, d'argile, etc., 6 en contraventions à la police des forêts, 2 en simples infractions au règlement des bûcherons.

La valeur des objets détournés est de fr. 31»42, soit en moyenne de fr. 1»13; cependant, dans la plupart des cas, cette valeur est restée dans les limites de 15 à 60 centimes. Les dommages causés indirectement aux forêts par ces délits sont évalués à fr. 33»56. Pour quatre délits sans importance, trois enfants et un vieillard ont été simplement réprimandés par le préfet ou le président de commune; vingt-deux cas ont été jugés en police correctionnelle; dans un cas, le plus important (8 fr. de valeur et 8 fr. de dommage), l'accusé a été libéré; dans un autre (6 fr. de valeur), on prononça bien une amende, mais sans exiger de dédommagement; enfin l'administration des forêts ne connaît pas le jugement rendu sur un dernier cas de délit. La caisse forestière a reçu fr. 15»15 pour valeur d'objets enlevés et pour dédommagements, et fr. 10 pour amendes disciplinaires infligées par l'inspecteur du 4^{me} arrondissement. Les peines prononcées par les préfets s'élèvent à fr. 76 d'amendes et à 4 jours de prison.

Les forêts domaniales n'ont pas eu à subir de dommages sensibles causés par des phénomènes naturels.

V. PERSONNEL FORESTIER.

Des changements importants se sont effectués cette année dans le personnel de l'administration forestière.

M. l'inspecteur général Finsler, auquel l'économie forestière du canton de Zurich doit des progrès marquants, s'est retiré de sa place après 36 ans de service. Il a été remplacé par l'inspecteur forestier du premier arrondissement, et celui-ci par l'adjoint forestier cantonal; enfin M. H. Keller, de Truttikon, a été nommé ad-

joint forestier. Depuis la prise en possession des forêts du couvent de Rheinau, l'état a dû établir un nouveau garde-forestier.

Essais de cultures d'essences exotiques.

(Suite.)

24° *Taxodium distichum*, Rich. Cyprès chauve, Cyprès de la Louisiane. *Cypressus disticha*, Linné.

Ce cyprès est originaire des contrées méridionales de l'Amérique du nord et ne s'avance guère au delà du 43^me degré de latitude Nord. Il domine dans de vastes étendues marécageuses ; dans la Caroline et la Géorgie, dans la Floride orientale et dans la Louisiane, il caractérise les milliers d'arpents de marais qui se trouvent dans ces contrées.

Les feuilles ne sont longues que de $\frac{1}{2}$ " , planes, linéaires, presque distiques, pectinées, étalées horizontalement, subulées et d'un vert vif. Elles prennent en automne une teinte rougeâtre et tombent bientôt après. Les cônes sont ovales-cylindriques, larges de 1 à 1 $\frac{1}{2}$ " et d'un brun sombre. Les semences sont au nombre de deux sous chaque écaille, comprimées, anguleuses et dépourvues d'ailes. Le tronc est droit, cylindrique, fortement épaissi au-dessus du sol ; l'écorce est d'un rouge brunâtre, les rameaux sont longuement étalés de tous les côtés. Sur des sols marécageux, cet arbre atteint ou même dépasse 100' de hauteur et de 20 à 40' de pourtour. D'après Carrière, il possède une propriété remarquable, c'est celle de pousser, sous l'écorce, des racines adventives qui rampent à la surface du sol ; aussi ne faut-il pas s'étonner si le tronc atteint quelquefois le diamètre indiqué. Grâce à cette propriété toute spéciale, il se développe sur le sol même du marais des excroissances quelquefois hautes de 6', coniques et creusées à l'intérieur ; les Indiens s'en servent pour faire des ruches. Elles ne portent ni bourgeons ni feuilles, et sont recouvertes d'une écorce rougeâtre ou brunâtre, semblable à celle du tronc ; elles ne se développent guère que lorsque l'arbre a atteint une hauteur d'environ 40', et forment quelquefois dans l'eau une masse si compacte qu'on la prendrait pour une espèce de mur artificiel.